

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des communications et ne se charge pas de les renvoyer. Toute demande non accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du directeur est refusée.

### RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

### ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

### PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon. . . . .	Trois mois	10 fr.	Six mois	20 fr.	Un an	40 fr.
Département du Rhône. . . . .		11		23		44
Départem. limitrophes. . . . .		12		23		46
Autres départements. . . . .		13		25		48

Pour l'étranger, le port en sus.

### LES ABONNEMENTS

partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

### Gérant :

O. GUICHARD

Imprimerie de H. STROUS, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payé d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du directeur.

## Lyon, le 15 Juin.

C'est dans la séance d'aujourd'hui que doit être présentée à l'Assemblée constitutionnelle la proposition de loi relative au vote d'urgence sera voté.

On connaît le texte de cette proposition, sur laquelle un vote d'urgence sera voté.

Nous avons annoncé hier que la gauche modérée et l'Union républicaine ont décidé d'appuyer la proposition de loi relative au vote d'urgence, parce qu'elle avait tout une affirmation et une sanction du gouvernement de fait qui la France depuis tantôt quatre ans — c'est-à-dire de la république ; ainsi parce que l'établissement d'une institution définitive peut seul arrêter leur marche les entreprises du bonapartisme.

Il y a avec une anxiété bien naturelle nous attendons le résultat de la séance de ce jour. Rien ne presse, en attendant, dans les conjonctures actuelles, que de savoir si la majorité des députés de la nation saura se décider à donner enfin satisfaction aux vœux du pays, en lui assurant pour l'avenir la sécurité et le repos. Les trois pes qui composent le côté gauche de l'Assemblée étant réunis dans une note commune, le sort de la proposition ne dépend plus uniquement que des membres du centre droit qui, à la tête de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, bordé dernièrement, avec le centre gauche, le terrain de la conciliation. Les honorables députés ne sauraient, en face du danger que font courir à la France les inqualifiables audaces des bonapartistes, conserver plus longtemps leurs hésitations, et ne pas abandonner dans un patriotique esprit de dévouement, ce qui peut leur rester de diversions et de préventions.

Les émotions de ces derniers jours ont, nous l'espérons, ouvert bien des yeux et éclairé bien des consciences sur l'imminence du péril contre lequel il n'est que temps de sauvegarder la France ; aussi, comprenons-nous seulement que le *Journal de Paris*, plus qu'un autre devrait avoir un jugement exact de la situation, y compris la matière à atermoier. Il s'agit de craindre que la discussion sur la proposition du centre gauche ne renaisse « l'effervescence » à peine éteinte. Il trouve que le moment n'est pas choisi, et il estime que « les raisons d'ordre public, qui lui font considérer comme très regrettable la tentative faite samedi dernier de renverser le ministère, lui paraissent s'opposer à ce qu'on agite, à l'heure présente, la question du gouvernement définitif de la France, qui soulève tant de passions diverses ».

Il faut avouer que l'écrivain qui tient la plume n'a pas eu, dans la feuille *Hervé*, fait preuve de bien peu de jugement comme de bien peu de mesure. Si les entreprises bonapartistes continuent, depuis quelques jours, à se faire dans un état « d'effervescence » facile à comprendre, n'est-ce uniquement parce que le régime républicain sous lequel nous vivons, facilite les moyens de se produire, de la seule ressource pour les prétextes du danger, consiste dans l'établissement d'un ordre de choses définitivement constitué.

Qu'est-ce donc que demandent les auteurs de la proposition, sinon l'abandon d'autorité et assez de force pour inspirer le respect aux factieux et

réprimer au besoin leurs tentatives ? — Que le *Journal de Paris* veuille bien recueillir ses souvenirs, et qu'il juge ce qui en adviendrait des princes qui, dit-on, le patronnent, si, par malheur, la faction impérialiste venait quelque jour à triompher.

Pour nous qui considérons la proposition du centre gauche comme une véritable mesure de salut public, nous ne relèverions pas les singulières objections du *Journal de Paris*, si nous n'appréhensions, avec regret, qu'elles doivent être un écho de l'opinion d'un certain nombre de députés du centre droit. A ce titre, elles acquièrent une certaine importance au point de vue du vote qui va se produire aujourd'hui même.

Mais nous espérons que ces députés, oubliés du passé, auront bien pu réfléchir au dernier moment qu'il ne s'agit pas, à cette heure, de discuter sur des préférences, ou de barrer le chemin à d'inoffensives compétitions parlementaires, mais, ainsi que nous le disions, qu'il s'agit d'une question dans laquelle le salut public, leur propre salut se trouve engagé.

Des divergences d'opinion s'étaient, à plusieurs reprises manifestées entre le ministère prussien et les différents députés des états de l'empire au conseil fédéral allemand, relativement à l'introduction du mariage civil obligatoire dans les conditions qui avaient été acceptées par le Reichstag. Le comité judiciaire avait proposé le rejet, par le conseil fédéral, du projet adopté par le Parlement.

Le télégraphe nous apprend que dans sa séance d'avant hier le conseil a adopté les propositions du comité. Il n'y aura donc pas, jusqu'à nouvel ordre, de loi de l'empire réglant cette importante matière. Toutefois le conseil fédéral a invité le chancelier de l'empire à lui présenter, dans un bref délai, et de concert avec les états fédéraux, un nouveau projet concernant le mariage civil obligatoire, qui pourrait obtenir l'approbation de tous les gouvernements qui font partie de l'empire allemand.

La gauche républicaine tiendra séance mercredi prochain, à une heure, à Versailles.

Le ministre des finances a transmis différents documents à la commission du budget, afin de l'éclairer sur la question du rendement des impôts et de déterminer le chiffre approximatif que donnera le nouveau demi-décime. Ces documents, qui seront mis sous les yeux de la Chambre, indiquent ce qu'ont rapporté les impôts en question pendant les quatre premiers mois de 1874 et ce qu'ils ont produit pendant les quatre premiers mois de 1869.

C'est mardi que la commission doit se réunir pour examiner, et voter, s'il y a lieu, les recettes nouvelles proposées par le ministre des finances. Le chiffre exact de ce qui resterait à voter, pour équilibrer le budget de 1875, d'après le projet du ministère, serait de 24,625,000 fr.

Les motifs du projet sont d'ailleurs ceux-ci : le demi-décime additionnel donnera des recettes certaines, sans augmenter les frais de perception, et par la diffusion même, il n'occasionnera qu'un renchérissement presque insensible dans le prix des matières de consommation.

Ces motifs, assez raisonnables en eux-mêmes, n'empêcheront pas de vives récriminations contre ce système d'impôt qui persévère dans les sentiers battus, qui ne cherche aucune solution nouvelle et ne fait qu'aggraver les charges si lourdes qui existent déjà.

Le conseil d'Etat a lui-même reconnu que ces aggravations étaient trop lourdes au moins pour les droits d'enregistrement et son avis qui va être également rendu public, fournira une base sérieuse aux résistances que soulèvera inévitablement dans la Chambre le vote du demi-décime additionnel.

Nous devons ajouter que ce projet ne comble d'ailleurs le déficit du budget de 1874 qu'à 12 millions près. Il est regrettable qu'on ait tant tardé à voter des impôts additionnels. Ce retard de six mois cause un grave préjudice à nos finances.

La commission du budget a examiné hier le budget des Beaux-Arts, dont M. le comte d'Osmoy est le rapporteur. Ce budget se solde par un chiffre de 6,471,000 fr. de dépenses. Différentes augmentations demandées sur le budget de 1874 n'ont pas été accordées et avec raison. Il en est ainsi notamment d'une augmentation relative à l'établissement d'un service médical dans les musées du Louvre, et au nettoyage des statues de marbre qui décorent nos jardins publics. On se rappelle avec quelle prodigalité le service des Beaux-Arts s'était accru dans les derniers temps de l'empire, alors surtout qu'on en avait fait un ministère spécial. Nous ne sommes pas dans une situation financière qui nous permette de renouveler ces prodigalités.

## INFORMATIONS POLITIQUES

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

Une dépêche de Constantinople confirme le refus définitif du gouvernement ottoman de ratifier le traité sur l'emprunt aux conditions imposées.

NOS AFFAIRES MUNICIPALES

On n'aime pas la publicité à l'Hôtel-de-Ville de Lyon. Réclamer des documents pour s'éclairer et éclairer les autres, discuter les intérêts communs, contrôler leur direction, la critiquer singulièrement et même impertinente. N'avons nous pas une administration qui ordonne et une commission qui délibère ? De quel droit, le contribuable vient-il se mêler de tout cela ? Ignorer, se taire et payer, voilà sans doute l'unique rôle que l'infatigabilité d'une certaine école de fonctionnaires réserve à ceux qui pèsent en définitive tout le poids de leurs décisions. Et, chose singulièrement regrettable, cette opinion paraît sinon partagée au moins subie par ceux qui devraient la plus le repousser.

Nous en sommes certains, beaucoup de membres de la Commission municipale appelleraient volontiers le grand jour sur toute leur gestion ; le sentiment de leur situation, le souci de leur responsabilité devant le public les pousseraient à rechercher la discussion et le contrôle et à fournir les moyens de l'exercer utilement ; il n'en est pas moins vrai que rien n'est fait dans ce sens, bien au contraire ; que toutes communications complètes et régulières sont systématiquement refusées aux journaux ; que des mesures vitales sont préparées dans une sorte de huis clos et n'éclatent au grand jour qu'au moment même de leur exécution ; qu'enfin les réclamations parfaitement modérées de la presse ont suscité récemment des étonnements et même des impatiences dont la vivacité n'a d'égal que leur peu de fondement.

La loi, en effet, ne s'accomode pas de cette sorte d'ostracisme qui chasse l'administré de ses propres affaires. Quand la loi du 3 mai 1836 (cette date est significative, en fait de libéralisme) permet à tout contribuable d'exiger communication et même copie des délibérations du conseil municipal (art. 10) et de les publier (art. 11) ; quand elle ordonne que les budgets et comptes des communes et ordonne qu'ils seront rendus publics par la voie de l'impression pour toutes celles dont le revenu atteint 100,000 fr. (art. 69), elles entendent sans doute reconnaître au plus simple citoyen le droit de savoir et de discuter ses intérêts municipaux. Et ce que la loi admet, le bon sens le proclame avec l'équité. Pour avoir des mandataires, mieux encore pour être représenté par une commission exceptionnelle et temporaire, on n'est pas dépourvu de cette prérogative fondamentale de l'examen, du conseil, et même de la critique. En dernière analyse, toutes les décisions se traduisent par des impôts, et ceux qui les payent ont au moins le pouvoir de surveiller ceux qui les établissent.

Un journal manquerait donc au premier de ses devoirs s'il n'éclairait pas le public sur les questions locales, s'il ne les traitait pas fréquemment, complètement, avec une calme mais entière indépendance ; en dehors de toute inspiration politique, bien entendu, à l'unique point de vue des intérêts en jeu, la bonne gestion des affaires communales, l'emploi économe et intelligi-

gent des deniers municipaux.

Pour notre part, nous n'avons jamais manqué à ce devoir et nous allons le remplir encore, quelques difficultés que nous crée le silence dans lequel s'enveloppe à dessein l'administration. Elle ne pourra d'ailleurs s'en prendre qu'à elle-même si nous sommes quelquefois moins exacts qu'elle ne le désirerait et que nous le désirerions. Pourquoi ne parle-t-elle pas ? Pourquoi ne communique-t-elle pas tous les documents ? Quand on tient à ne rien dire, on ne saurait se plaindre d'avoir été mal compris.

Il y a urgence en tout cas. La commission municipale vient, à l'occasion du budget de 1874, d'être saisie des plus graves questions et nous apprenons qu'en ce moment même M. le préfet lui en soumet une plus grave encore, en l'appelant à délibérer sur un gigantesque projet de travaux. Le budget est voté, il a même été arrêté par le ministre de l'intérieur, le 2 juin dernier. Le mémoire de M. Ducros est à l'étude depuis assez longtemps pour qu'une commission ait déposé son rapport par l'organe de M. Demoustier, nous n'en connaissons pas même les conclusions, la discussion n'est pas entamée, mais l'affaire est de telle nature, on le verra bientôt, que l'opinion publique estime en demeure de manifester la plus prompte et la plus énergique opposition.

Le tout, examen du budget, examen des projets de M. le préfet-maire, forme une étude aussi complète qu'intéressante de nos affaires municipales. Quelle est la situation financière de la ville ? Nous l'avons déjà appréciée en détail à propos du budget supplémentaire de 1873 et du projet de budget de 1874 (voir nos numéros des 29 et 30 mars derniers).

Et elle se résumait malheureusement d'un mot ! Déficit ! Déficit considérable ! M. le préfet n'avait pu boucler son projet (tout insuffisamment doté qu'il fut) qu'au moyen d'un reliquat de ressource extraordinaire de 359,449 fr. fournis par le budget supplémentaire de 1873. 359,449 fr. voilà, à peu près, le déficit avoué du budget de 1874.

Helas ! la commission, après avoir demandé, dans les meilleurs termes, pardon de la liberté grande, a dû souffler encore sur l'édifice mal équilibré de M. le préfet, et élever le déficit à introduire ceux éraflés arçufes dans son chapitre des recettes. Il y avait porté 250,000 fr. pour la perception, durant un semestre, de la fameuse taxe de balayage, qui n'est encore ni votée, ni même proposée à l'Assemblée nationale. Il y inscrivait, en outre, 464,000 fr. à titre de boni sur les recettes de l'octroi ; or, non-seulement ses recettes n'ont pas progressé en 1874, mais elles ont positivement fléchi d'une somme importante, 50 à 60,000 fr. par mois, nous assure-t-on. La commission a dû écarter ces procédés par trop renouvelés de ce budget où le conseil municipal de 1872 nous faisait aussi des excédents, au moyen d'une créance rejetée par l'Etat, et cependant portée à l'actif de la commune. En somme, ce sont 614,000 fr. biffés d'un trait de plume très légitime, et cette réduction, avec quelques autres, abaissait de 14,090,000 francs à 13,380,220 fr. le total des recettes ordinaires et extraordinaires. Que ne pouvait-on, dans la même proportion, abaisser aussi nos dépenses ? Mais là se dressaient des nécessités impérieuses, nos charges n'ont malheureusement rien d'hypothétique, et M. le préfet-maire les avait déjà restreint-

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la loi municipale et de la loi électorale, et elle a arrêté la conduite à tenir à l'égard de la résolution qui doit être proposée lundi par le centre gauche.

On lit dans la France :  
M. Duclerc a d'abord présenté un compte rendu détaillé des incidents de la séance de vendredi.

Au commencement de cette séance, les présidents des divers groupes parlementaires de la gauche et de la droite s'étaient réunis dans un bureau pour conférer sur les termes d'une interpellation qui devait avoir pour objet les incidents des derniers jours.

Après une délibération qui a duré deux heures, les membres de la conférence se sont mis d'accord sur une formule qui est précisément celle qu'ont présentée plus tard les présidents des trois groupes de la gauche seules.

Les causes qui ont amené la retraite des chefs de la droite ne sont pas exactement connues et leurs collègues n'avaient pas à les rechercher. Mais ce qu'il importe de retenir de la délibération qui a eu lieu, c'est l'unanimité des sentiments qui condamnent les menées bonapartistes, et le devoir pour le gouvernement d'y mettre un terme en faisant respecter la décision souveraine du 1<sup>er</sup> mars 1871.

La réunion s'est occupée ensuite de la



notre cette semaine. L'indécision et l'expectative sont à l'ordre du jour à Milan comme à Londres; on attend d'être fixé sur le prix de revient des soies de la nouvelle récolte.

Les dernières nouvelles du Japon annoncent que le gouvernement a réduit de 30 cents à 15 cents (15 cents valent environ 1 fr.) le droit perçu sur les cartons pour cette année. Quant à l'exportation probable des cartons, elle sera à peu près la même que l'année dernière. Les demandes de cartons adressées au gouvernement ont été beaucoup plus considérables; mais le ministre de l'intérieur, Kido-Takayoshi, a fait afficher un avis aux termes duquel il sera distribué cette année une quantité égale à la moyenne des années 1872 et 1873. La répartition sera faite par province sur les listes de distribution de ces deux années.

Voici les derniers prix faits sur les marchés de cocons :

Table with columns: Vars, Verts, Jaunes. Lists prices for various regions like Dragnignan, Salon, Gravenon, etc.

ITALIE

Marchés du 12 juin

Table with columns: Quantités vendues, Qualité supérieure, Qualité ordinaire. Lists market data for various Italian cities like Brescia, Crema, etc.

Les prix ci-dessus s'entendent en livres italiennes; change, 110.

Tous cours des cocons au-delà des Alpes sont toujours sensiblement inférieurs à ceux qui se pratiquent en France. La plupart des marchés sont abondamment pourvus; mais les plaintes sur la qualité des cocons et le rendement à la bassine sont générales.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

Audience du samedi 13 juin 1874. Présidence de M. Millet.

AFFAIRE DE LA GARE SAINT-LAZARE. — COUPS PORTÉS A MM. GAMBETTA ET ORDINAIRE.

L'autorité, usant du droit que lui confère la loi, a cru devoir saisir immédiatement le tribunal de cette affaire après avoir procédé à l'instruction sommaire qui accompagne la poursuite en matière de flagrant délit.

Peu de personnes ont donc été informées que cette cause était indiquée la première pour l'audience de la huitième chambre, et le public n'était pas nombreux, moins nombreux que les hommes de garde en faction à la porte du tribunal.

A onze heures précises, le prévenu est introduit: c'est un homme de taille moyenne, au teint mat, portant ses cheveux noirs coupés en brosse et de petites moustaches en cercle. Sa physionomie paraît énergique et son regard affecte l'assurance. Il porte une redingote noire et une décoration à la boutonnière. Aussitôt après l'appel des témoins, M. le président procède à l'interrogatoire du prévenu.

M. le président. — Inculpé, levez-vous. Vos nom, prénoms, domicile, âge, profession!

L'inculpé. — Renouard, Louis-Henri, comte de Sainte-Croix, trente-quatre ans, Paris, ancien militaire.

M. le président. — Vous êtes inculpé d'avoir volontairement porté des coups à M. Gambetta et cela avec préméditation. Vous êtes également inculpé d'avoir porté des coups et causé des blessures à M. Ordinaire?

R. Oui, je le reconnais. D. Vous avez été militaire? R. J'ai été sous-officier au 2<sup>e</sup> zouaves et chef de bataillon de mobiles à l'armée de la Loire.

D. Avez-vous déjà été condamné? R. Jamais. D. Mais vous avez été poursuivi? R. Non plus.

D. Cependement les renseignements qui me sont parvenus donnent à supposer autre chose que ce que vous dites? R. J'ai été poursuivi, mais pour un fait militaire, au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine. J'avais frappé un supérieur.

D. Quel grade aviez-vous? R. J'étais soldat. D. Et qui aviez-vous frappé? R. Un sous-officier. D. Avez-vous été condamné? R. Oui, à cinq années de détention.

D. Dans le dossier, il existe des renseignements bien imparfaits, parce que le temps a manqué pour rechercher vos antécédents; mais il en résulte que vous n'avez pas dans la vie civile une vie plus régulière que dans la vie militaire. Votre famille a été obligée de provoquer votre interdiction.

l'avez-vous frappé? R. Je ne l'ai pas frappé. Lorsque j'ai employé M. Gambetta, j'ai été menacé; j'ai employé ma canne pour parer un coup et non pour frapper.

D. On ne parle pas d'un coup de cette façon. Vous canne a été levée et abaissée fortement, elle ne s'est pas levée et abaissée seule. Pourquoi avez-vous frappé M. Ordinaire? R. Je voulais seulement souffleter M. Gambetta. Il était entouré d'une foule qui le protégeait, je ne pouvais pas l'atteindre facilement. J'ai donc été obligé d'employer une grande force.

D. Vous avez été meurtri à la troisième phalange de l'annulaire de la main gauche et écorché à la première phalange de l'index. Il a été enfin contusionné au dos de la main et au-dessous de l'œil droit.

R. Je ne voulais pas le frapper, je n'étais pas venu pour faire un assaut de pugilat. D. C'est cependant bien du pugilat que vous avez fait. Il est indigne d'agir aussi grossièrement.

R. La veille, je voulais aller lui demander une explication. Je ne voulais pas le frapper. Si j'eusse voulu le faire, je l'aurais fait facilement. Mais il nous avait insultés, nous avait traités de misérables.

D. Oh! ceci ne vous regardait pas. Ce qui s'est passé à l'Assemblée ne peut pas intervenir au débat et ne vous est pas personnel. Avez-vous été désigné? R. Oui, j'étais désigné.

Le président de l'Assemblée a fait ce qu'il a cru devoir faire. Il a rappelé deux fois M. Gambetta à l'ordre et la deuxième fois avec mention au procès-verbal. Quelque parole qu'un député prononce, quelque débat qui soit soulevé à l'Assemblée, vous n'avez pas à intervenir et encore moins à vous en prévaloir pour exercer des violences contre les députés.

R. Je ne l'aurais pas fait si l'occasion n'était pas venue me chercher. D. Comment cela? Qu'alliez-vous faire à la séance? R. Je flânais, je me promenaiss. Il y avait trois ou quatre cents personnes rassemblées. J'ai voulu voir aussi, je suis entré pour m'enquérir.

D. Et c'est ainsi que vous voulez expliquer pourquoi vous avez frappé? Pourquoi ne pas dire que vous cherchiez une occasion? R. Mais, monsieur, j'en avais pas la tenue d'un homme qui veut frapper violemment; c'est la tenue d'un homme qui se défend.

D. Voulez-vous maintenant révoquer les aveux que vous avez faits? Prétendez-vous par tout ceci établir que vous n'avez pas agi avec préméditation? R. Non, je ne rétracte rien.

D. Egaré-je bien à vous, qui ne pouvez conduire votre existence, à agir ainsi? Quels services avez-vous rendus? Qu'est-ce qui vous autorise à se vanter de la défense d'un parti? à intervenir avec cette grossièreté dans les luttes de l'Assemblée? R. J'ai été insulté avec mon parti.

D. Vous personnellement? Voyons, il faut que cela finisse. Quel droit aviez-vous à intervenir? R. On m'a provoqué avec mon parti. D. Monsieur, quand on appartient à une famille comme la vôtre, on ne se conduit pas comme un cocher?

On ne se conduit pas non plus comme un lâche. D. Vous vous êtes toujours mal conduit, mais enfin l'acte que vous avez commis vous est-il personnel? R. Comment?

D. Je vous demande si l'acte que vous avez commis vous est personnel, si vous êtes seul à en partager la responsabilité. Il est personnel. R. Certainement, il m'est personnel.

Après cet interrogatoire, il est procédé à l'audition des témoins. M. Léon Gambetta, 36 ans, avocat, représentant à l'Assemblée nationale.

Je ne peux que répéter la déposition que j'ai déjà faite devant le commissaire de police. Je revenais de l'Assemblée. En descendant du train, je me dirigeai vers le grand escalier qui aboutit à la place Saint-Lazare. On avait disposé la sortie d'une façon qui n'était pas assez bien comprise. Si on n'avait pas fermé les portes latérales, j'aurais pu descendre facilement et rien de tout ceci ne se serait produit.

Toutefois, est-il qu'à l'instant où j'arrivai au peron du grand escalier, un homme j'allais de la foule qui m'envoyait. Il s'élança sur moi et me frappa à la poitrine. Je me retournai et me frappai au front. Je me remis à marcher. L'homme fut arrêté et conduit chez le commissaire de police. J'allai faire ma déclaration, puis je demandai qu'il fut amené en ma présence pour constater son identité. Là, il eut l'attitude d'un homme qui, après avoir agi de la sorte, est prêt à recommencer. Il le dit lui-même. Je dois ajouter qu'il n'a pas été provoqué; rien, dans mon attitude et dans celle des personnes qui m'entouraient, n'a pu le provoquer.

M. le président. — Est-ce avec le poing qu'il vous a frappé? R. Oui, au côté droit de la joue. Le prévenu vivement. — Non, pas avec le poing. J'avais la main ouverte.

M. Gambetta. — Oh! j'affirme que c'est le poing fermé. Après avoir fait sa déposition, M. Gambetta demanda à se retirer et quitta l'audience sur l'autorisation qui lui fut accordée par M. le président.

On introduit un nouveau témoin. M. Francisque Ordinaire, 30 ans, représentant du peuple. — Je descendais le grand escalier de la gare Saint-Lazare avec M. Gambetta. Le comte de Sainte-Croix se précipita sur M. Gambetta et le frappa du poing. Puis, comme je revenais à la charge, la canne levée, je me précipitai pour arrêter le coup de canne destiné à M. Gambetta, et je fus atteint.

M. le président. — Comment avez-vous été blessé? R. Ordinaire. — J'ai eu des meurtrissures à la main et au visage. M. le président. — Mais n'avez-vous pas eu le doigt déchiré? R. Une égratignure.

M. Lefebvre de Vieville, avocat de la République. — Pensez-vous, monsieur, que vous avez été atteint volontairement? R. Oh! non, le coup était destiné à M. Gambetta.

L'inculpé. — Je ne me suis pas servi de canne. M. Ordinaire. — C'est bien d'une canne. Elle a été saisie par un officier de paix. Le troisième témoin entendu est M. Laurent Pichat, représentant du peuple, 50 ans. — Ma déposition sera conforme à celle que j'ai déjà faite au bureau de police. Je revenais de Versailles. Je marchais en arrière de M. Gambetta. Arrivé à la sortie, dont les trois portes sont ouvertes généralement, nous fumes obligés de nous diriger vers celle du milieu, seule ouverte, et qu'obstruait le coup de frappe M. Gambetta du poing. Il y eut du tumulte. Cet homme fut arrêté et conduit au bureau de police.

tre, sa famille, son instruction, est de ceux qui doivent donner l'exemple de la modération et du respect de la loi. Sa situation aggrave les actes qu'il a commis.

Le délit est flagrant. On n'a pu faire le recensement complet des antécédents du prévenu, mais comme il n'est pas un délinquant de défenseur, je ne veux pas insister davantage. Le délit est prouvé à l'égard de M. Gambetta. La préméditation l'est aussi. Le délit est intentionnel à l'égard de M. Ordinaire? Sur ce point, M. l'avocat de la République déclare s'en rapporter à l'appréciation du tribunal et termine son réquisitoire en demandant une application sévère de la loi.

M. le président, s'adressant au prévenu. — Avez-vous à dire quelque chose pour votre défense? R. J'ai à dire qu'il est infâme de parler des affaires de famille dans ce débat.

M. le président. — Retirez ce mot, car la justice, sachez-le, a le droit et le devoir pour s'éclairer, de rechercher vos antécédents. Vous avez été pourvu d'un conseil judiciaire, c'est que la justice a reconnu la nécessité de le faire.

R. J'étais soldat à cette époque. J'ai été condamné par défaut sans défenseur. M. le président. — Vous pouvez à n'importe quelle époque demander le retrait du jugement, mais il fallait pour cela mériter par votre conduite. C'est à quoi vous auriez dû songer.

R. Je me ferai justice moi-même. M. le président. — Cette réponse prouve que vous n'avez aucun respect de vous ni de la loi, ni de la société, ni de votre famille.

Après un court délibéré, le tribunal rend un jugement par lequel le comte de Sainte-Croix est reconnu coupable de coups et blessures avec préméditation à l'égard de M. Gambetta et coups et blessures sans préméditation à l'égard de M. Ordinaire. En conséquence il le condamne à six mois de prison et 200 francs d'amende.

Nouvelles du Matin

Le sort en est jeté: c'est demain lundi que le centre gauche mettra le centre droit en demeure et en mesure de constituer un gouvernement sérieux sur la base d'institutions définies. La proposition du centre gauche est le minimum de ce qu'exigent les circonstances et l'état du pays: le centre droit ne peut la repousser que par l'effet d'un point d'honneur bien peu naturel en politique.

Il reçoit, en effet, toute satisfaction au point de vue de la stabilité puisqu'il associe les pouvoirs du maréchal à une forme de gouvernement déterminée et nécessairement exclusive pendant qu'elle existe; la clause de révision que les journaux de ce groupe ont plaidée assez maladroitement, réserve suffisamment les espérances monarchiques sans donner aux partis un rendez-vous à échéance fixe et sans provoquer par avance des polémiques violentes, comme l'eût certainement fait le septennat-impersonnel des cinquante-trois.

D'ailleurs, l'heure des subtilités et des discussions byzantines est désormais passée, comme le Soleil le déclarait ce matin encore. A partir du moment où l'on déclare la résolution du centre gauche acceptable, comme elle nous procura à tous un état défini, une majorité solide, un gouvernement durable, choses nécessaires en tout temps et aujourd'hui particulièrement urgentes, ne fût-ce que pour enrayer la propagande bonapartiste, le centre droit ne peut pas reculer.

Toutes les combinaisons moyennes ont échoué, il n'y a plus rien à faire avec la droite et les bonapartistes comme au 24 mai, il n'a été possible de rien faire avec la droite modérée depuis le 16 mai, il faut donc essayer de l'alliance avec le centre gauche. Cette nouvelle tentative avorterait malgré la bonne volonté des deux centres, que le centre droit n'y perdrait pas plus que le centre gauche: les deux groupes auraient donné au pays un gage de modération et de patriotisme, et le pays s'en souviendrait dans les élections générales.

Or, cette incertitude de succès paraît être le seul obstacle qui arrête le centre droit, comme si le statu-quo n'était pas en soi un échec et le plus grave de tous. Je constate toutefois que le Soleil et le Monteur universel conseillent l'entente, et j'ai lieu d'autre part de penser que les dispositions du centre droit sont bonnes, sans être encore bien formelles: il y a ceci de frappant, que le centre droit n'a tenu aucune réunion depuis le manifeste du centre gauche.

Est-ce par crainte d'une nouvelle dislocation? Je le crois; mais je crois aussi que les chefs de ce groupe parlementaire n'ont pas voulu entamer de discussion avant que le centre gauche eût formulé sa proposition en termes précis. C'est probablement aujourd'hui que les pourparlers vont s'engager spécialement entre MM. Casimir-Périer et d'Audiffret. Je ne serais pas surpris non plus que les membres du centre droit aient voulu éviter les récriminations de la droite modérée en s'engageant trop à l'avance.

Au moment du vote, ils diront qu'il n'y a plus à hésiter, qu'il faut choisir entre la motion du centre gauche et le néant, que cette proposition, constituant les pouvoirs du maréchal, mérite, à ce titre seul, d'être accueillie, sauf à l'amender quand elle viendra en délibération.

M. Casimir-Périer est, paraît-il, plein d'espoir; il compte beaucoup sur la clause de révision pour rallier les hésitants. C'est lui, vous le savez, qui est chargé de déposer la proposition et de la motiver à la tribune. On avait d'abord décidé hier d'effectuer le dépôt dans le cours de la séance, mais on a réfléchi après coup qu'il valait mieux attendre à lundi pour donner aux fâcheuses impressions de la veille le temps de s'effacer complètement, et que, d'autre part, il était plus prudent d'accorder un délai au centre droit pour se reconnaître et se décider.

M. Casimir-Périer demandera l'urgence et le renvoi à la commission des trente, ce qui est en apparence assez contradictoire, étant donné les habitudes de lenteur de cette commission; mais l'important, c'est qu'une majorité se constitue tout d'abord, et le vote sur l'urgence règlera suffisamment ce but.

Comme la droite modérée repoussera évidemment l'urgence, le concours de toute la gauche sera nécessaire, et je crois qu'il est assuré, j'entends la gauche modérée qui n'a pas de parti pris contre le pouvoir constituant de l'Assemblée.

Comme ce vote doit avoir pour première sanction la construction d'un nouveau ministère, il est à supposer que les chefs du centre gauche et du centre droit s'entendront à l'avance sur sa composition; or, sur ce point, je crois savoir que le centre gauche, tenant compte des répugnances du maréchal, se mon-

trera très coulant: il consentirait très aisément à ce que le centre droit eût la majorité dans le cabinet.

Ne croyez pas que M. de Fourtou et ses collègues rencontrent beaucoup de défenseurs dans la séance de demain: le succès du cabinet dans l'interpellation de la gauche a été dû uniquement à la mauvaise position de la question et les journaux de la droite n'ont pas hésité hier à protester contre le ton par trop accommodant que M. de Fourtou a pris au sujet des mentes bonapartistes. On trouve que cet ancien ministre de M. Thiers, devenu le collègue du duc de Broglie et l'orateur du cabinet d'affaires, pourrait défendre le maréchal sans avoir l'air de protéger l'empire.

M. Thiers ne prendra part, si je suis bien informé, ni à la discussion ni au vote de l'urgence sur la proposition du centre gauche; il ne croit ni à la possibilité ni même à l'utilité d'une organisation du septennat; il est convaincu de l'impuissance de l'Assemblée et il ne veut pas, en votant de nouveau pour la loi de prorogation, paraître justifier après coup les partis qui l'ont renversé lui-même au 24 mai.

Il pense, toutefois, qu'une majorité est probable: le concours de M. de Goulard et de son groupe paraît acquis; quant au centre droit, il obéit en partie à l'influence du duc Decazes et du duc d'Audiffret, en partie à celle du duc de Broglie.

Or, M. Decazes compte garder son portefeuille dans la nouvelle combinaison ministérielle et il tient, par dessus tout, comme M. d'Audiffret, à mater le bonapartisme. Quant aux amis du duc de Broglie, ils sentent que leur leader n'a plus rien à tenter après son échec du 16 mai, ils prévoient que toute tentative monarchique est condamnée d'avance et ils se rallieront au centre gauche en désespoir de cause.

On a trouvé en général que le tribunal correctionnel avait sagement mesuré la peine au délit dans l'affaire Sainte-Croix. L'attitude du prévenu à l'audience aurait pu lui jouer un plus mauvais tour encore. Ses réponses au président étaient empreintes d'une audace que les magistrats ne supportent pas toujours avec cette égalité d'âme et le ministère public lui-même aurait pu accueillir moins philosophiquement l'épithète d'infâme que le prévenu a appliqué à une partie du réquisitoire. Mais M. de Sainte-Croix a fait l'effet d'une tête brûlée, comme on dit, et c'est ce qui explique sans doute la tolérance du tribunal au sujet des incidents que je viens de vous signaler.

On a beaucoup ri de la comparaison imaginée par le président pour qualifier l'agression: « Vous vous êtes conduit comme un cocher. » A-t-il dit. On opinait que ce magistrat aurait pu dire: comme un cocher de fiacre; ou: comme un cocher de fiacre ivre. La corporation des cochers pourrait lui faire un procès en diffamation.

M. Paul de Cassagnac vient de répondre à un nouveau défi de M. Clémenceau par une nouvelle fin de non-recevoir qui a paru dans le Gaulois.

M. de Fourtou, voulant sans doute réparer l'insuffisance de ses déclarations à l'endroit du bonapartisme, a fait fermer hier le grand café du Nouvel-Opéra, qui est situé au coin de la rue Meyerbeer et du boulevard Haussmann, derrière le Nouvel Opéra. Cet établissement, peu fréquenté, d'ailleurs, quoique assez vaste et même assez somptueux, servait de lieu de réunion à un groupe de bonapartistes.

Je crois même savoir qu'un comité bonapartiste tenait régulièrement ses séances dans les caves. Le gérant du café passait, lui aussi, pour bonapartiste, et l'on ajoute que la maison et le café appartenaient à M. de Soubeyran, que M. de Fourtou vient de nommer membre de la commission des monuments historiques, en remplacement de M. Vitet.

D'après mes renseignements, cette mesure pourrait bien se rattacher à un véritable plan de répression systématique dirigé contre tous les partis indifféremment, le parti républicain ayant, comme d'habitude, un tour de faveur. Exemple: les journaux qui avaient reproduit la réponse de Rochefort au consul français de Sydney ont été mandés, me dit-on, chez le juge d'instruction.

Le centre gauche s'est réuni samedi à Versailles pour délibérer sur le projet de résolution que nous avons publié hier.

La réunion a été d'accord sur l'ensemble du projet. Une discussion a eu lieu sur le 3<sup>e</sup> paragraphe du projet, qui est ainsi conçu: L'article 111 de la Constitution de 1848, relatif à l'exercice du droit de révision totale ou partielle de la Constitution.

La rédaction suivante a été finalement adoptée: Considération du droit de révision totale ou partielle, dans des formes et à des époques à déterminer par les lois constitutionnelles.

Voici le texte de l'article 111 (et non pas 3 comme on l'avait imprimé par erreur) de la constitution de 1848, visé dans la première rédaction du 3<sup>e</sup> paragraphe: Lorsque, dans la dernière année d'une législature, l'Assemblée nationale aura émis le vœu que la constitution soit modifiée en tout ou en partie, il sera procédé à cette révision de la manière suivante:

Le vœu exprimé par l'Assemblée ne sera converti en résolution définitive qu'après trois délibérations consécutives prises chacune à un mois d'intervalle et aux trois quarts des suffrages exprimés. Le nombre des votants devra être de 500 au moins.

L'Assemblée de révision ne sera nommée que pour trois mois. Elle ne devra s'occuper que de la révision pour laquelle elle aura été convoquée. Néanmoins, elle pourra, en cas d'urgence, pourvoir aux nécessités législatives.

DEPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES. Paris, 14 juin, 9 h. 50, s.

Le résultat du vote de demain, sur l'urgence de la proposition du centre gauche, est anxieusement attendu.

La plupart des membres du centre droit voteraient avec le centre gauche, s'ils ne craignaient pas des exigences ultérieures de la gauche, qu'ils seraient forcés de subir; car, si la République est proclamée avec leur participation, ce serait une scission irrévocable entre le centre droit et la droite modérée.

On assure, d'autre part, que si la République est proclamée, l'extrême droite, considérant la partie perdue, consentirait immédiatement à la dissolution.

Le résultat du vote de demain est très-difficile à prévoir. Il est probable cependant que l'urgence sera repoussée.

Les assertions de certains journaux prétendant que le comte de Paris aurait conseillé l'acceptation du programme du centre gauche sont démenties dans les cercles orléanistes.

Paris, 14 juin, 6 h., soir. Le Boulevard: Pas d'affaires; on cote nominale comme hier soir à 94 65 1/2. Quelques transactions en 5 0/0 Turc, plus ferme, à 46 25, sur nouvelles de Londres.

La France annonce que malgré les assertions en apparence autorisées qui ont fait présager sa candidature dans plusieurs départements, le prince Napoléon aurait déclaré son intention formelle de ne rechercher et de n'accepter aucune élection, aussi longtemps que siégera l'Assemblée actuelle.

Des mesures rigoureuses ont été prises nouvellement, afin d'empêcher dans les casernes la propagande bonapartiste radicale.

L'Agence Reuter communique aux journaux anglais la dépêche suivante: « Le gouvernement italien a adressé au gouvernement français une protestation contre le refrain des pèlerins: « Sauvez Rome et la France « Au nom du Sacré-Cœur. »

Le ministère aurait invité les organisateurs de pèlerinages à modifier ledit refrain. Paris 15 juin, 5 h. 30 matin.

Le Soleil, quoique n'approuvant pas la proposition du centre gauche, conseille à l'Assemblée de l'examiner sérieusement et de la renvoyer immédiatement à la commission des lois constitutionnelles.

La République française publie le mémoire de M. Labadié à la commission de reconstitution du conseil général des Bouches-du-Rhône.

Berne, 13 juin. Le conseil d'Etat a ratifié, à l'unanimité, la convention additionnelle du mois de mars 1874 à la convention monétaire conclue en 1865 entre la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse.

Madrid, 13 juin. La Gaceta publiera prochainement le budget. On assure que le gouvernement paiera les coupons échus avec le vœu créé ad hoc et amortissable graduellement. Les coupons futurs recevront un et demi pour cent en argent. 600 millions de réaux seront inscrits à cet effet dans le budget de 1875.

Les avis de l'armée du Nord portent que le mauvais temps a cessé et que l'armée a repris son mouvement. Santander, 13 juin.

Le général Concha est toujours à Tafalla, où il concentre ses troupes. L'évacuation d'Estella n'est pas confirmée. L'embarquement d'une partie des troupes de Bilbao, qui avait commencé, vient d'être suspendu.

Berlin, 14 juin. Le conseil fédéral a refusé son adhésion à la loi sur le mariage civil votée par le Reichstag. Par contre, le conseil fédéral a adopté une proposition de la commission invitant le chancelier de l'empire à présenter, dans le plus bref délai et de concert avec les Etats fédéraux, un projet de loi concernant l'introduction du mariage civil obligatoire et la tenue des registres de l'Etat.

Les représentants du royaume de Saxe et de plusieurs autres gouvernements de moindre importance ont seuls voté contre cette proposition. Vienne, 14 juin.

Le Journal du Danube mentionne le bruit qu'il serait tenu, cet été, dans une ville de bords de l'Italie, un congrès auquel prendraient part les princes Milan de Serbie, Charles de Roumanie et Nicolas de Monténégro; le roi de Grèce y participerait peut-être aussi.

Le Caire, 13 juin. La nouvelle, donnée par le Baersensblatt (journal de la Bourse) de Berlin, d'armements considérables que ferait le Khédive d'Egypte, est dénuée de toute espèce de fondement.

Londres, 13 juin, soir. Un télégramme du vice-roi de Calcutta 13 juin, porte que la situation matérielle des affaires est la même que la semaine dernière. Les rapports qui lui arrivent au sujet de la récolte actuellement sur pied sont excellents. Il n'y a nulle part manque de grains pour les semailles, si ce n'est dans quelques districts peu nombreux dans le nord de la province de Béhar qui ont tout particulièrement souffert. Le gouvernement a pris les mesures convenables pour venir au secours de ces districts. Il n'y a pas eu de morts par suite de famine cette semaine.

BOURSE DE PARIS

DEPÊCHE GOUVERNEMENTALE DU 15 JUNE

Table with columns: AD, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSA. Lists market data for various securities like 3 0/0, 4 1/2, etc.

TERME (BÉNECHÉ TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 15 juin 1874

Table with columns: PRÉC. COURS, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Lists market data for various securities like 50 90, 85 50, etc.

Rente Italienne 5 0/0

LA SOCIÉTÉ LYONNAISE de dépôts et de comptes-courants et de crédit industriel, à Lyon, Palais-Saint-Pierre, paie dès à présent le coupon du 1<sup>er</sup> juillet 1874. Les risques de route sont garantis par la Société. 3265

FAITS DIVERS

LA RÉCOLTE DES RUCHES. — On ne saurait trop combattre la coutume d'étouffer les abeilles pour récolter le contenu des ruches.

Pour y réussir, il convient de propager les méthodes simples et faciles de vider les ruches sans nuire aux abeilles et sans s'exposer à leurs attaques.

Voici un procédé facile qui a été employé avec un grand succès: Il s'agit d'une ruche pleine d'abeilles qui n'avait pas été récoltée depuis deux ans.

On étend un drap par terre; on dépose au milieu une assiette, dans celle-ci un mouchoir de batiste sur lequel deux grammes de chloroforme sont versés; puis l'assiette est couverte d'un tamis en fil de fer.

Deux hommes soulèvent la ruche et la déposent sur le tamis. Le drap est relevé aux quatre coins pour envelopper la ruche, afin de concentrer la vapeur du chloroforme.

Aussitôt l'énorme colonie fait entendre un bruissement d'une violence extraordinaire; peu à peu le bruit diminue, et un silence de mort lui succède.

Pour être sûr du succès, on ajoute 4 grammes de chloroforme, et au bout de cinq minutes on enlève la ruche. On trouve le tamis couvert d'une couche d'abeilles épaisses de dix centimètres. La plupart étaient immobiles, un très petit nombre faisaient des mouvements convulsifs.

Après une demi-heure d'exposition au soleil, les abeilles s'éveillent. Au bout de trois heures, elles retournent dans leur ruche, qu'on avait vidée de son butin.

On écrit de la Capelle (Nord) qu'un journalier de cette commune, le sieur Alexandre T..., ayant attrapé un furet dimanche dernier et l'ayant placé provisoirement dans une boîte en bois, sortit le soir avec sa femme pour aller passer quelques instants chez une de ses sœurs. Ils laissaient au logis un petit garçon de deux ans, couché dans un berceau et profondément endormi.

Lorsque les époux T... revinrent chez eux vers dix heures du soir, ils entendirent des cris affreux poussés par l'enfant. Tous deux se précipitèrent dans la maison, et ils trouvèrent le furet, qui avait réussi à s'échapper de sa boîte, occupé à mordre les yeux pour lui sucer le sang. L'animal s'enfuit à leur approche.

Grâce à des secours empressés, l'enfant a été sauvé, mais on craint pour sa vue. Un accident est arrivé ces jours derniers à Montcontour (Cotes-du-Nord) dans l'église de la paroisse de Saint-Carreac. On venait de placer des cloches neuves au clocher. Le marguillier voulut y monter pour juger de l'effet qu'elles produisaient. S'étant placé imprudemment entre les deux cloches, celles-ci — que l'on sonnait probablement — l'ont tellement ensermé qu'il est tombé comme une masse inerte au bas du clocher. Par un double malheur, le marguillier est venu choir sur la tête d'une personne qui se trouvait à l'église. Cette personne est gravement malade. Quant au marguillier, il n'a survécu que quelques heures à sa chute.

On était sans nouvelles du steamer l'Europe, abandonné en mer par son équipage. Le Sun nous apporte sur ce sujet un renseignement assez curieux: « Le capitaine MacLaughlin, du navire Herald of the Morning, parti de Liverpool 14 avril et arrivé à New-York le 17 mai, rapporte que le 23 avril, à dix heures du matin, il a rencontré un pleine mer la chambre du pilote du steamer français Europe, abandonné une première fois par son capitaine et son équipage, et une seconde fois par une équipe de sauvetage mise à bord de ce steamer par le capitaine du Greece.

« La chambre du pilote portait d'une façon très lisible le mot Europe. Elle a probablement été détachée par la force des vagues au moment où le steamer sombré. Le livre de log du Herald of the Morning indique que la chambre du pilote du steamer sombré a été rencontrée par 48°55 latitude et 25°50 longitude, ce qui est deux degrés au nord et deux à l'est, entre trois et quatre cents milles du point où l'équipage de sauvetage avait abandonné l'Europe. La déclaration du capitaine Mac Laughlin met fin à toute incertitude touchant le sort de ce steamer, car la chambre du pilote n'a pu s'en détacher que quand il a coulé bas ».

A Washington, le 21 mai, à 11 heures précises, le Rév. docteur Tiffany, de l'église méthodiste épiscopale, a célébré le mariage de M. Algernon-Charles-Frederick Sartoris, âgé de 23 ans, fils de M. Edward Sartoris, de Hampshire (Angleterre), avec miss Nellie Wrenshall Grant, âgée de 19 ans, fille du président actuel de la république des Etats-Unis.

ont pris place côte à côte sous un dais de verdure, et leur union a été bénie par le révérend...

Après le déjeuner, offert par M. et Mme Grant, — ainsi que le constatait la carte, imprimée sur satin blanc, — chacune des demoiselles d'honneur a reçu une magnifique bouquet et l'on a distribué aux invités des petites boîtes renfermant les gâteaux de noces.

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL SITUATION GENERALE.

Pendant la semaine que nous venons de passer la température a été très chaude, et la sécheresse commence à donner des craintes à la culture.

MARCHÉ AUX GRAINS ET AUX FARINES DE LA PLACE DE LA MAIRIE A LA GUILLOTIERE ET AU LOUVRE, A LYON. Pendant la semaine écoulée nos marchés ont été faiblement approvisionnés sur place.

Vins du Beaujolais, 1873. — Leurs similaires de 100 à 103 fr. Vins du Beaujolais, ordinaire, de 90 à 95 francs, nue.

MARCHÉ DU LUNDI 8 JUIN 1874. Le nombre de porcs amenés a été de 613, — avec un poids moyen de 130 kil.

MARCHÉ DU MARDI 9 JUIN. Le nombre de bœufs et des vaches amenés a été de 482 ; — leur poids moyen est de 335 kil.

COURS DES VINS SUR LA PLACE DE LYON. Comme les vignobles ne souffrent pas et que la braison se fait dans de bonnes conditions, la récolte promet d'être magnifique sous tous les rapports.

Vins de Beaujolais, 1873. — Leurs similaires de 100 à 103 fr. Vins du Beaujolais, ordinaire, de 90 à 95 francs, nue.

MARCHÉ DU LUNDI 8 JUIN 1874. Le nombre de porcs amenés a été de 613, — avec un poids moyen de 130 kil.

MARCHÉ DU MARDI 9 JUIN. Le nombre de bœufs et des vaches amenés a été de 482 ; — leur poids moyen est de 335 kil.

COURS DES VINS SUR LA PLACE DE LYON. Comme les vignobles ne souffrent pas et que la braison se fait dans de bonnes conditions, la récolte promet d'être magnifique sous tous les rapports.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SOIES, SORTES, FRANCS, etc. Rows include 57 Org., 39 Tr., 21 Gr., 3 Div., 9 Bob., 9 Lan.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: 1 Org., 2 Tr., 18 Gr., 3 Div., 21.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

Le centre de dépression qui existait à Haparanda s'est transporté vers le S-E et se trouve à Uleaborg; la pression est toujours forte sur l'Angleterre, elle augmente un peu sur la France.

BANQUE DE PRÊTS

Achat à réméré et renouvellement des reconnaissances du Mont-de-Piété. Paiement de coupons avec commission de 1 fr. 00.

RENTE ITALIENNE

5 00 Paiement immédiat du coupon de juillet, en espèces, moyennant 1 % de commission.

L'ABELLE

Seule Compagnie d'assurances à primes fixes CONTRE LA GRÊLE. Fondée en 1856 au capital de 8 millions.

DOCTEUR MOURGUE

dentiste 15, RUE DE LYON, 15. Imp. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

A CÉDER au 1er juillet prochain, le gérant d'un Bureau de Tabac, situé à Lyon, quai Saint-Vincent, du produit annuel d'environ 2,500 fr.

UN JEUNE HOMME âgé de 30 ans, connaissant la comptabilité et la serrurerie, désire trouver un emploi soit comme comptable-caissier ou employé-voyageur.

GUÉRISON instantanée des maladies les plus anciennes par l'injection barva, vraie infailible, et le Rob digestif concentré au Dahué Mézéréum.

UNE DAME âgée, ayant un grand appartement, désire trouver un ou deux pensionnaires. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 27 ans, ancien sous-officier, ayant un certificat de bonne conduite, désire trouver un emploi dans une maison de commerce.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG. Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Table with columns: DÉPARTS du Lundi 15 Juin au Lundi 22 Juin 1874. Rows include Jeudi 18 juin midi, Samedi 20, Samedi 21, Dimanche 21, etc.

DÉPART DE BORDEAUX

Table with columns: Samedi 20 juin, Dimanche 5 juillet. Rows include Sénégal, Brésil et la Plata.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Table with columns: Mercredi 17 juin 5 h. s., Jeudi 18, Vendredi 19, Samedi 20. Rows include Pour Oran et Mostaganem, Pour Alger, Bougie et Djidjelly, etc.

Illustration de la Mode

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE. Paraisant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins.

Advertisement for 'RUB CENTRAL, 50' featuring 'BAISSE DE PRIX' and 'SAVONNÉRIE MARITIMES'. Includes prices for various soap types.

AVIS F. DIDIER, médecin, traité par une méthode spéciale les maladies des femmes et les affections aiguës et chroniques des organes génitaux et urinaux.

M. CHRETIEN DE LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale.

CRÈME MINÉRALE CHRETIEN pour BAINS. Employée avec grand succès contre toutes les maladies de la peau.

Les ABONNEMENTS et les ANNONCES sont reçus aux Bureaux du JOURNAL DE LYON, rue de l'Hotel-de-Ville, 63

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 12 JUIN 1874. Table listing prices for various commodities like flour, oil, sugar, etc.

BOURSE DE LYON — Lundi 15 Juin (de 11 heures à midi 1/2). Table with columns: RENTES ET ACTIONS, PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE, ACTIONS, OBLIGATIONS.

BULLETIN FINANCIER Lyon, 15 juin. Jusqu'à présent, le marché a paru ne prêter qu'une oreille assez distraite à ce qui s'est dit à Versailles samedi et hier aux réunions des différents groupes de l'Assemblée.